

ARRETE N°36/24

**Arrêté du Maire réglementant temporairement la circulation et le stationnement
RUE CAMILLE VALLAUX – RUE CARNOT – PLACE DE LA RESISTANCE
RUE BRIZEUX - RUE VICTOR HUGO**

Le Maire de la Ville de LE RELECQ-KERHUON,

Vu les articles L 2212-1 et 2213-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8^{ème} partie – Signalisation Temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1982,

Vu la demande de l'Entreprise GTIE en date du 29 janvier 2024,

Vu l'accord technique de Brest métropole en date du 24 janvier 2024,

Considérant que pour assurer la sécurité publique et la sûreté de la circulation à l'occasion de travaux de création du réseau fibre, rue Camille Vallaux, rue Carnot, Place de la Résistance, rue Brizeux et rue Victor Hugo à Le Relecq-Kerhuon, il y a lieu de réglementer la circulation dans ces rues,

Sur proposition de Madame la Directrice des Services de la Ville,

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} – CIRCULATION

A compter du lundi 12 février 2024 et jusqu'à achèvement des travaux (durée estimée du chantier : **56 jours**), la circulation de tous les véhicules sera modifiée selon le planning suivant :

- **Rue Camille Vallaux** : entre **lundi 12 février 2024** et le **vendredi 23 février 2024** puis entre le **lundi 4 mars 2024** et le **vendredi 8 mars 2024**, la circulation de tous les véhicules se fera sur demi-chaussée.
Un alternat de la circulation par feux tricolores sera mis en place.
- **Rue Carnot** : entre le **lundi 11 mars 2024** et le **vendredi 15 mars 2024**, la circulation de tous les véhicules se fera sur chaussée rétrécie.
- **Place de la Résistance** : entre le **lundi 18 mars 2024** et le **vendredi 22 mars 2024**, la circulation de tous les véhicules se fera en sens unique, de la rue Brizeux vers l'avenue Ghilino et vers la rue Carnot.
La circulation de l'avenue Ghilino vers la rue Brizeux, par la place de la Résistance, sera interdite. Une déviation sera mise en place par la rue Carnot et le boulevard Gambetta.
- **Rue Brizeux (entre la place de la Résistance et la rue Victor Hugo)** : entre le **lundi 25 mars 2024** et le **vendredi 5 avril 2024**, la circulation de tous les véhicules se fera sur demi-chaussée.
Un alternat de la circulation par feux tricolores sera mis en place.
- **Rue Victor Hugo (entre la rue Brizeux et la rue Dixmude)** : entre le **lundi 8 avril 2024** et le **vendredi 19 avril 2024**, la circulation de tous les véhicules sera interdite dans les deux sens, sauf riverains.
Une déviation sera mise en place par la rue Vincent Jezequel, la rue Louis Pasteur et la rue de la Victoire.

Les travaux seront réalisés entre 8h00 et 18h00 la semaine.

ARTICLE 2 - STATIONNEMENT

A du lundi 12 février 2024 et jusqu'à achèvement des travaux (durée estimée : **56 jours**), le stationnement de tous les véhicules sera interdit **dans l'emprise des travaux, selon le planning ci-dessus.**

ARTICLE 3 – SIGNALISATION

La signalisation adéquate sera mise en place et entretenue par l'Entreprise GTIE – 9 rue Alfred Kastler – BP 30214 – 29804 BREST Cedex 9.

ARTICLE 4 – DISPOSITION PARTICULIÈRES

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux véhicules de secours ou de service incendie.

ARTICLE 5 – EXÉCUTION

Madame la Directrice des Services de la Ville, Monsieur le Gardien de Police Municipale, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Relecq-Kerhuon et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Acte rendu exécutoire
après publication ou notification
le : - 9 FEV. 2024**



Fait à LE RELECQ-KERHUON, le - 9 FEV. 2024

Pour le Maire et par délégation,
Le conseiller municipal délégué aux travaux

Patrick PERON